



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'administration du lundi 29 juin 2026

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni le lundi 29 juin 2026, à la Mairie de Bessières (29 Place du Souvenir, 31660 Bessières), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Président.  
Date de convocation du Conseil d'administration : le mardi 16 juin 2026. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

### Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Président, Monsieur Fabrice MANSUY, Madame Christine BONNET, membres élus.

Madame LAGRANGE Simone, Monsieur LEBBÉ Claude, Madame Jacqueline NICAISE, Madame Valérie SIEZENIS, Madame Brigitte POLITOWICZ - membres nommés.

### Pouvoir :

Monsieur Eddy QUEMET pouvoir à Monsieur Fabrice MANSUY  
Monsieur Frédéric BONNAFOUS pouvoir à Brigitte POLITOWICZ  
Monsieur Jean-Charles CONTE pouvoir à Christine BONNET

### Absents :

- Composition légale du Conseil d'administration : 11
- Nombre d'administrateurs en exercice : 11
- Nombre d'administrateurs présents : 8
- Nombre d'administrateurs représentés : 3

Secrétaire de séance : Madame Christine BONNET

### **2026-026 : Modification du règlement intérieur du service de transport « Bessières Entour'âge »**

Rapporteur : Monsieur le Président

| ADOPTE       |                 |               |           |            |
|--------------|-----------------|---------------|-----------|------------|
| Votants : 11 | Abstentions : 0 | Exprimés : 11 | Pour : 11 | Contre : 0 |

Monsieur le Président énonce au Conseil d'Administration, qu'il convient d'apporter des modifications au règlement intérieur service transport « Bessières Entour'âge » afin d'offrir l'opportunité aux résidents des EHPAD de bénéficier du service.

Monsieur le Président précise que les articles suivants sont modifiés :

**Article 2 :** Des rectifications sont apportées aux jours et horaires de fonctionnement du service : « Le service de transport « Bessières Entour'âge » fonctionnera entre 08 heures 45 et 12 heures 30 (heure limite de retour au domicile) les lundis, mardis et jeudis pour les déplacements du quotidien (courses, soins, démarches administratives...).  
Les transports des mercredis, jeudis après-midi et vendredis sont dédiés aux déplacements vers les activités associatives ou municipales aux horaires des activités proposées. »

**Article 4 :** La mention « en fonction du nombre de personnes à transporter est retirée »  
La mention « *Ce service ne s'adresse pas aux personnes bénéficiant d'un hébergement dans un des EHPAD de la commune (Cécile Bousquet, Le Pastourel et Le Pastel).* » est rectifiée au profit de la mention « *Ce service s'adresse également aux personnes bénéficiant d'un hébergement dans un des EHPAD de la commune (Cécile Bousquet, Le Pastourel et Le Pastel).* »

Il est également ajouté le paragraphe suivant : « *Les bénéficiaires du service doivent être en capacité d'effectuer seuls les courses ou d'assister seuls aux rendez-vous pour lesquels ils sont transportés.* »

**ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE PRESIDENT ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** les modifications du règlement intérieur du service transport Bessières Entour'âge annexé à la présente délibération;
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Président pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces, actes et avenants s'y rapportant ;
- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Le Président,  
Cédric MAUREL

